

FUSION En cas de fiançailles de communes, des règles précises définissent la nouvelle dénomination.

Commune, dis-moi quel est ton nom...

LAURENT SAVARY

Qui dit fusion, dit nouveau nom! Un peu comme les parents avant la naissance de leur enfant, soit le choix du prénom prend quelques minutes, soit cela relève du casse-tête. Actuellement deux processus de fusion, à des stades de développement différents, certes, sont engagés au-dessus de Sierre.

Un nom choisi dans quelques jours

Si, dans le projet entre Veyras, Miège et Venthône, rien ne presse, celui entre Chermignon, Montana, Randogne et Mollens est plus urgent. La votation est prévue le 14 juin et le nom n'est pas encore défini, après le refus fédéral d'une première proposition sous la forme de «La Noble et Louable Contrée».

Les quatre conseils communaux ont reçu un choix de la part du comité de pilotage et le nom devrait être arrêté dans les prochains jours. Mais quelles sont les règles, outre l'aspect émotionnel évidemment, qui président à la détermination d'un nom?

Sous le coup d'une ordonnance

C'est l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques qui définit les principes de base. L'arti-

cle 4 précise qu'«il doit être facile à lire, à écrire et bénéficier d'une large acceptation». Des points que ne remplissait pas la dénomination La Noble et Louable Contrée. «Le nom proposé était complexe, avec cinq mots, explique Romain Douard, chef du groupe Services et coordination à l'Office fédéral de la statistique. De plus, ce nom est long avec 27 caractères et dépasse donc la longueur maximale recommandée de 24 caractères. C'est l'Office fédéral de topographie

(swisstopo), en commun avec l'Office fédéral des transports et l'Office fédéral de la statistique, qui a édicté des recommandations portant sur l'orthographe des noms de communes et de localités.»

Le problème pour les quatre communes qui souhaitent fusionner, c'est qu'elles ne partagent pas une entité géographique commune à elles seules. Contrairement

DES NOMS QUI CIRCULENT

Les conseils communaux ont reçu trois propositions du comité de pilotage cette semaine. Un nom devrait donc sortir du chapeau très prochainement. Si rien ne filtre sur ce choix restreint, voici quelques noms qui reviennent souvent.

CRANS-MONTANA

Lors de chaque café citoyen, lors de chaque discussion, Crans-Montana est le premier nom qui est ressorti. Crans étant située à plus de 75% sur la commune de Lens, cela ne facilite pas les choses. Une rencontre a eu lieu avec les autorités lensardes pour discuter de ce point. Mais les avis

sont très partagés, entre ménager une voisine avec qui il faudra collaborer et ne pas se laisser influencer.

CHEMORAN

Ce nom avait été créé pour un projet de golf il y a plus de 20 ans, projet qui devait s'étendre entre les communes de Chermignon, Montana et Randogne. Nom composé des premières syllabes de ces communes, il est revenu de nombreuses reprises dans les discussions pour la future mariée. Le fait que Mollens ne se retrouve pas associé à ce projet donne peu de chance à cette création, qui du point de vue officiel peut sans autre être acceptée selon l'Office fédéral de la statistique. Des exem-



A trois mois de la votation sur la fusion à quatre sur le Haut-Plateau, le nom de la future commune n'est pas encore déterminé. INFO-NF

aux cas de fusions dans le val d'Anniviers ou au pied du Mont-Noble. Cette question s'est réglée naturellement, tant le nom paraissait évident.

Des oppositions toujours possibles

Sur le Haut-Plateau, on partage à six plutôt qu'à quatre, que ce soit pour la police, les pompiers, le cycle d'orientation, etc. Dans ce cas, c'est le nom de Crans-Montana, qui pour beaucoup paraît logique. Le problème? Crans fait référence à un territoire qui s'étend en grande partie sur la commune de Lens, qui, elle, ne participe pas à la fusion. Lors des cafés citoyens, la volonté de ne pas se froisser avec cette voisine se mêlait à la crainte d'une action en justice. «Lorsque swisstopo reçoit une proposition de nom, le contrôle porte sur le respect des règles fixées à l'article 4 de l'ordonnance fédérale ainsi que des recommandations que nous avons édictées à l'intention des communes, selon Sandrine Klözli, de la communication de swisstopo. De plus, le nom ne doit pas prêter à confusion avec le nom d'une autre commune.» Et dans le cas de Crans-Montana? «Nous ne contrôlons pas si un autre nom se prêterait mieux ou s'il contrevient au droit civil.» Par contre, si une personne, une association ou une commune se sent lésée par ce choix, il existe une possibilité de révision. «La décision d'approbation peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil fédéral qui statue de manière définitive.» A savoir si on en arrivera jusque-là. ◉

ples récents dans le Jura bernois et le canton de Vaud le prouvent.

MONTANA

Ce choix était cité régulièrement lors des cafés citoyens, parfois sous les variantes de Grande Montana, Nouvelle Montana ou Montana-Vermala. Et l'idée n'est pas venue uniquement de la seule commune éponyme. Ce nom serait difficile à passer puisqu'il donnerait beaucoup trop d'importance à une commune par rapport aux trois autres. Certains estiment même que ce nom, à lui seul, pourrait faire capoter le projet.

LE HAUT-PLATEAU

Dénomination régulièrement utilisée pour définir la région, ce nom pourrait

être une variante au nom Crans-Montana, moins émotionnelle surtout. Elle regroupe l'ensemble des communes sans mettre en avant l'une des quatre. A l'évocation de ce nom, certains avancent quand même le fait que le Haut-Plateau définit plus la station que les villages du coteau.

ET...

Le choix d'un site géographique fait aussi partie des possibilités, mais il n'y a en a pas ou de trop peu connus qui touchent les quatre communes. De plus, ils ne sont pas porteurs pour rassembler tout le monde autour d'un nom. Il en va ainsi des sommets, comme les Mont Bonvin et Mont Lachaux, des lieux-dits, comme Clavan, Boup, Tuban... ◉ LS

THÉÂTRE À SAINT-LÉONARD

Les jeunes à l'épreuve

William Shakespeare en Valais en 1815 avec des personnages tirés du passé du canton? Il fallait y penser et l'oser.

Cédric Jossen a franchi le pas en adaptant la comédie du célèbre auteur anglais «Beaucoup de bruit pour rien».

Le metteur en scène du Groupe théâtral de Salins a passé «180 heures» à adapter cette comédie qui normalement se déroule en Italie, deux siècles plus tôt.

Cette initiative constitue une manière supplémentaire de célébrer le bicentenaire du Valais. «J'ai suivi une formation en dramaturgie à l'Université de Lausanne, j'avais envie de la mettre en pratique.»

Le challenge a semble-t-il séduit le public qui s'est déplacé à Salins et à Chamoson pour les premières représentations.

Après les rendez-vous de ce week-end à Saint-Léonard et une halte à Bramois le 28 mars, les comédiens espèrent se produire encore dans un collège, devant des élèves



Marie-Ange Schmutz, Pauline Seppey et Deborah Bender relèvent le défi shakespearien.

AUGUSTIN BONAVISTA

de classes de français ou d'anglais.

Treize acteurs sont sur scène. Parmi eux, deux jeunes filles qui sortent des rangs de l'école de théâtre de la formation salinsarde. Marie-Ange Schmutz se déclare enchantée de cette

nouvelle expérience. «On joue une pièce très espiègle, j'avais très envie de donner aussi la réplique à des gens plus expérimentés et de sortir de ma zone de confort», déclare cette apprentie droguiste.

Pauline Seppey, étudiante à Brigue, répète aussi depuis le mois d'octobre. «Shakespeare était un défi, on ne s'ennuie pas du tout et cela plaît aux spectateurs.» La collégienne est ravie également d'avoir pu participer à l'organisation, à la promotion et à toutes les tâches entourant ce genre de manifestation culturelle.

D'autres Valaisans ont le sourire. Ils travaillent à l'OSEO et ils ont pu réaliser, sous la houlette de Jérôme Constantin, un décor très particulier, qui tourne pour montrer six ambiances. ◉

CATHRINE KILLÉ ELSIG

La pièce sera jouée ce soir à 20 h 30 à la salle du collège à Saint-Léonard et demain à 17 heures.

La dernière aura lieu à la halle polyvalente de Bramois à 20 h 30 le 28 mars.

VITICULTURE

«Sierre Grand Cru» homologué par le Conseil d'Etat

La région de Sierre aura son grand cru. Le Conseil d'Etat a homologué le règlement «Sierre Grand Cru», applicable dans les communes de Sierre, Lens, Chermignon, Montana, Randogne, Venthône, Veyras et Miège. Leader de l'appellation actuelle Coteaux de Sierre, Sierre Grand Cru concernera quatre cépages sélectionnés: la petite arvine, la marsanne blanche (ermitage),

le cornalin et la syrah. Coupages, assemblages ou adjonctions seront interdits et les rendements seront fixés à 0,8 kilo par mètre carré.

Sur la région de Sierre, qui réunit un millier d'hectares de vignes, environ une centaine y sera réservée à la production du Sierre Grand Cru. L'objectif est d'en produire quelque 30 000 bouteilles. ◉ SD



Le vignoble de la région sierroise a son appellation. LE NOUVELLISTE

MÉMENTO

SIERRE Né pour lire.

Samedi 21 mars de 10 h 30 à 11 h 30, la bibliothèque-médiathèque de Sierre propose «Né pour lire» animé par Aline Gardaz de Luca. Au programme, comptines avec les doigts, chansons et lectures adaptées pour les petits de 0 à 4 ans.

CHIPPIS Concert de l'Echo.

Ce samedi 21 mars, l'Echo de Chippis, sous la direction de Claude Briguet, donne son concert annuel à 20 h 00 à la salle de gymnastique. La musique des jeunes de Chalais - Chippis se produira en ouverture du concert.

FLANTHEY Musique et terroir.

Le Château de Vaas propose, samedi 21 mars à 19 h 30, une soirée avec concert de harpe et de clavecin suivi de plats valaisans ou de raclettes. Réservations nécessaires au 027 458 11 74.